

Fiche de candidature - Rentrée 2024

1ère année de CAP en 2 ans - 2^{nde} professionnelle -2^{nde} générale et technologique 1ère professionnelle – 1ère générale – 1ère technologique – 1ère année de BMA

ATTRIB	OC EN FIN DE S	ALOIE DES VŒUX, TEATISEE PARTA DODEN O	lu département demandé en premier vœu, pou	ii ies candidat	5 HUH SCUIdHSES			
NOM: Date d Nom e Adress Code	t prénom du se N° postal	représentant légal de l'élève : Rue/Bd. /Av Commune Téléphone 2 :	F			SCC Elèv part Profes Cache	olissement d'origine : lic Privé sous contra Privé hors contrat DLARITE d'origine : //e présentant une situation méd iculière : Oui Nesseur principal et de l'établissement : établissement :	
			VŒUX FORMULÉS PA	AR L'ÉLÈV	E			
Ordre des vœux	Niveau d'affectation (2 ^{nde} -1CAP ou 1 ^{ère})	Diplômes et spécialités ou éven- tuellement enseignements option- nels demandés (indiquer par la lettre "D" si le vœu est déroga- toire au secteur)	Etablissements demandés	Cochez si ES de 1ère G. « rare » souhaité*	Statut de la formation demandée		Codes vœux	Avis du chef d'établissement (pour la voie professionnelle) : R : réservé SO : sans opposition F : favorable TF : très favorable
1					Scolaire			
2					Scolaire Apprentissage [
3					Scolaire			
4					Scolaire Apprentissage [
5					Scolaire Apprentissage [
6					Scolaire Apprentissage [
7					Scolaire Apprentissage [
8					Scolaire Apprentissage [
9					Scolaire Apprentissage [
10					Scolaire Apprentissage [
Date e	et signature	e du représentant légal ou d	le l'élève majeur :					

*Les ES (enseignements de spécialité de 1ère) « rares » sont : Arts, Littérature et langues et cultures de l'antiquité, Numérique et sciences informatiques, Sciences de l'ingénieur

Rappel Prénom – Nom – Classe du candidat :

EVALUATIONS DES COMPOSANTES DU SOCLE COMMUN (à compléter par l'établissement ou l'administration pour les élèves de 3ème exclusivement)	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
1. Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
2. Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale				
3. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
4. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
5. Les méthodes et outils pour apprendre				
6. La formation de la personne et du citoyen				
7. Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
8. Les représentations du monde et l'activité humaine				

MOYENNES ANNUELLES* DE L'ÉLÈVE PAR CHAMPS DISCIPLINAIRE (à compléter par l'établissement ou l'administration)									
Français	Maths	H-Géo	Langue vivante 1	Langue vivante 2	EPS	Arts	SVT / Sciences / Biologie	Technologie / Enseignements pro.	Physique Chimie / Découverte pro

Cachet de l'établissement :

* Consignes de saisie pour les élèves issus du palier 3ème (lorsque la note n'a pas été renseignée par extraction du LSU) :

Chaque résultat ou positionnement est converti sur une échelle unique en 4 échelons qui donne lieu à l'attribution de points :

Groupe 1 : $0 \le \text{note} < 5$ ou objectifs non atteints = 3 points

Groupe $2:5 \le$ note < 10 ou objectifs partiellement atteints = 8 points

Groupe $3:10 \le$ note < 15 ou objectifs atteints = 13 points Groupe $4:15 \le$ note ≤ 20 ou objectifs dépassés = 16 points

Les points à attribuer par discipline se calculent à partir de la moyenne de la somme des points obtenus après conversion de chaque bilan périodique, divisée par le nombre de bilans.

Exemple : en Français, si un élève a bénéficié de 3 évaluations périodiques où il était noté, et a obtenu :

1_{er} bilan : 10,6 de moyenne, 2_{ème} bilan : 12,3 de moyenne, 3_{ème} bilan : 9,5 de moyenne

Après conversion, il obtient :

1ère période : 13 points, 2ème période : 13 points, 3ème période : 8 points

Soit un total de 34 points, divisés par 3 (périodes) = 11,3 points. Il faut donc saisir 11,3 dans la discipline Français.

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée destiné à préparer les travaux de la commission d'affectation et à fonder la décision d'affectation du DASEN. Les données collectées sont à usage des personnels habilités des établissements fréquentés (ou CIO, le cas échéant), des établissements demandés, des DSDEN et du rectorat. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à dpd@ac-montpellier.fr.